



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.40T.112

Déposé le : 08.10.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable

Texte déposé

Tant les lois fédérales que cantonales demandent désormais aux différents pouvoirs publics et acteurs de la branche énergétique de mettre en œuvre des politiques énergétiques favorisant le développement de l'usage des énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles.

Le chauffage (et subsidiairement la climatisation) des bâtiments représente une part non négligeable de la consommation énergétique de notre pays et de notre canton ; pour l'instant, la quasi-totalité de cette consommation énergétique se fait via des agents fossiles – mazout et gaz naturel avant tout. Or, les réglementations à venir, notamment au plan national, vont exiger à court ou moyen terme un abandon progressif de ces sources fossiles, au profit de sources renouvelables qu'il reste à définir. Des informations que nous avons, l'administration cantonale travaille dans la même direction.

Dans ce domaine, le chauffage à distance, couplé aux énergies renouvelables, représente de

manière évidente une solution d'avenir. Pourtant, malgré des initiatives prises çà et là, son développement semble encore relativement balbutiant, qui ne semble pas être à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques des prochaines décennies.

Dans un domaine encore largement dominé par les collectivités locales et les sociétés en mains publiques, et quand bien même le Canton est déjà actif dans ce domaine via une politique de subventions, il doit jouer un rôle d'accélérateur qu'il est seul à pouvoir jouer. Les différentes études de faisabilité et les « preuves de concept » sont en effet extrêmement onéreuses à mettre en place, et le risque économique pris par les collectivités et les sociétés en mains publiques peut s'avérer majeur en cas de résultats négatifs, par exemple dans le domaine de la géothermie de moyenne profondeur. Dans ces domaines, il est à craindre que laissées à elles-mêmes, les collectivités locales ne prennent tout simplement pas le risque.

Par le biais de cette motion, il est proposé que le Canton assume son rôle dans ce domaine, par exemple via les actions suivantes :

- L'établissement d'une planification cantonale recensant les sources potentielles d'énergies renouvelables exploitables par le chauffage à distance, comme par exemple mais sans s'y limiter : la géothermie de faible et moyenne profondeur ; les sources d'énergie à basse enthalpie comme les lacs, les rejets de chaleur des STEP, etc ; le bois-énergie ; la valorisation des déchets là où ce n'est pas encore fait, etc...
- L'établissement d'une planification cantonale permettant de recenser les aires territoriales abritant une clientèle potentielle suffisante pour le développement du chauffage à distance ;
- La constitution d'un fonds de garantie assurant les communes et/ou les sociétés publiques contre le risque économique résultant de résultats négatifs suite à des études poussées, par exemple, mais ne s'y limitant pas, dans le domaine de la géothermie ou de la mise en valeur des déchets.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur :

DESSEMONTET Pierre

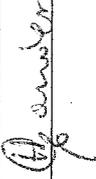
Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto 	Durussel José 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric 
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane 	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine 
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie 	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues 
Bolay Guy-Philippe 	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel 	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuéret Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre 	Gardon Jean-Claude 
Butera Sonya 	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre 	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien 	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica 
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Allette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre